

**Assemblée Générale ordinaire SCIC**  
**Centrale Villageoise EMU**  
**samedi 8 juin 2019 à 17h00**  
- Hôtel de ville de Barcelonnette -



Présents : Bernard Champenois – Claude Gouron - Isabelle Lenogue - Bernadette Lions – Xavier Fribourg – Didier DelaFuente – Denis Roche - Marcel Andreu – Gérard Cugnet - Pierre Martin-Charpenel – Solange Huset – Daniel Jourdin - Andrau Jacqueline- Meyran Jean Jacques.

Pouvoirs : Georges Lombard (pouvoir à X. Fribourg ) - Aleth Meyran et Michel Meyran (pouvoir à Jean Jacques Meyran) – Claire et Renée Auger (pouvoir à Isabelle Lenogue) – Frederic et Marielle Bret (pouvoir à Solange Huset) – Hélène Champenois, Christine Lambert, Jean Michel Payot (pouvoir à Bernard Champenois) – Cotte -Tibaron Martine, Tibaron Jean Claude, Lombard Lorene (pouvoir à Bernadette Lions) – Cugnet Marthe (pouvoir à Gerard Cugnet) – Vincent Cugnet, Serge Lenogue et Serge Samson (pouvoir à Claude Gouron) -Poirson Josiane (pouvoir à Denis Roche)

Excusés : M. Sicello – M. Coquillard - S. Breton - R.Robillard -

Personnes présentes sans détenir de parts sociales de EMU : Sophie Vaginay, Disset Jean Marie, Olivier Huset.

Le président remercie les présents et ouvre la séance en précisant qu'il n'y a pas de quorum à atteindre pour que l'assemblée puisse normalement se tenir et délibérer.

**BILAN MORAL ET D'ACTIVITÉS :**

Le président B. Champenois explique le travail réalisé en 2018 pour mener à son terme la création de la société SCIC par action simplifiée avec de nombreuses démarches administratives.

LES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS DE TOITS :

L'année a été marquée par la volonté partagée lors de l'AG précédente de procéder à l'équipement du toit de l'école de Barcelonnette afin de répondre favorablement à la proposition de mise à disposition par la commune et aussi pour intervenir sur un site fréquenté par des enfants et leurs familles ce qui aurait eu un effet de vitrine pour l'activité de EMU.

Malheureusement, le projet a subi d'une part la poursuite de la baisse structurelle des tarifs de rachats garantis (plus la part d'énergie renouvelable augmente en France, plus le tarif garanti diminue).

Malgré des négociations en amont avec l'ABF, conduite par la commune par rapport au zonage de l'AVAP, l'architecte des bâtiments de France a exigé une diminution importante de la surface équipable de panneaux sur le toit de l'école. L'ABF a également exigé des plans d'exécution extrêmement détaillés ce qui entraînait un surcoût en phase préparatoire sans être sûrs d'avoir un avis favorable au final. Enfin, le site de l'école imposait des protections électriques liées au fait que le bâtiment reçoit du public (boîtier coupe-circuit déporté au rez de chaussée).

Après les premières difficultés, il est apparu indispensable de travailler sur une grappe de toits en intégrant également un projet à Rioclar chez Isabelle Lenogue (toit de particulier) et aux Allemands à Barcelonnette sur un garage de Vincent Cugnet.

Rafaël Robillard a travaillé bénévolement à la préparation technique de ces dossiers et pour chiffer les chantiers. Malheureusement, pour des raisons professionnelles, R. Robillard a dû partir pour une longue mission au Danemark et ne peut plus apporter ses compétences techniques bénévoles à EMU dans les prochains mois.

Le toit de Rioclar présentait de son côté quelques difficultés techniques (*risque de masque ombragé en hiver, toit ancien voilé délicat à équiper...*) qui auraient renchéri le chantier et pénalisé sa rentabilité.

Claude Gouron et Bernard Champenois ont beaucoup travaillé sur les prévisionnels financiers avec l'aide également de François Manuel et du chargé de mission d'Energie Partagée spécialisé dans l'appui aux projets citoyens.

Après plusieurs mois de travail, la très faible rentabilité du toit de l'école de Barcelonnette avec un chantier très complexe et l'absence de réponse de l'ABF ont amené le Conseil Coopératif à faire un point avec M. le Maire de Barcelonnette et d'un commun accord il a été convenu d'abandonner ce projet et donc la grappe imaginée.

Cette situation est difficile car les bénévoles du Conseil Coopératif ont beaucoup travaillé, les exemples des autres centrales villageoises ayant démarré 2 ou 3 années auparavant étaient encourageants avec des toits de 9Kw mais le contexte a changé et les difficultés du toit de l'école sont trop importantes.

Le président Champenois insiste sur le temps très important requis par EMU et la technicité des bénévoles pour comprendre le contexte réglementaire et administratif ainsi que tous les aspects techniques. Il rappelle que tout le projet EMU repose sur l'implication des coopérateurs bénévoles.

La forte diminution des tarifs de rachat remet en question les équipements de « petits » toits en installations de 9Kw. Il semble désormais indispensable d'étudier la faisabilité de centrales de 36Kw ce qui implique des toits de + de 200 m<sup>2</sup> bien orientés et sans aucune difficulté entraînant des surcoûts de chantier ou des pertes de rendements.

Des contacts ont été pris et il semble en particulier que le toit de la nouvelle caserne des pompiers à Craplet serait tout à fait indiqué pour une production de 36 Kw. Des démarches vont être entreprises en ce sens auprès du SDIS (service départemental d'incendies et de secours qui gère les pompiers) pour proposer un partenariat avec EMU. Cette piste doit permettre de rebondir sur un nouveau projet a priori plus simple que l'école mais qui imposera de lever des capitaux complémentaires avec de nouvelles parts sociales car l'investissement initial sera plus important.

#### LES SOLLICITATIONS DES PROJETS DE GRANDES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES EN UBAYE :

EMU a été sollicitée par deux projets de grandes centrales de production photovoltaïque en Ubaye. D'une part, la commune de St Pons a lancé un appel d'offres pour un total de 13 hectares au-dessus de l'aérodrome (graves du Rioux Bourdoux) et sous le CD900 au niveau de l'ancienne drague Sicard. Le projet est porté par Energies Partagées, Enercoop et le Sergie (société créée par le syndicat mixte des énergies du département de la Vienne). Pour impliquer la population locale en lui permettant d'investir dans ce projet et pour bénéficier d'un meilleur tarif de rachat, le consortium qui étudie le projet propose que EMU puisse collecter des parts sociales auprès des citoyens de ST Pons et de l'Ubaye pour les réinvestir dans le capital de la future société d'exploitation si le projet aboutit.

Le Conseil coopératif de EMU s'est déclaré intéressé par une participation dans un projet contribuant à apporter de gros volumes d'électricité renouvelable et contribuant fortement à la transition vers une autonomie énergétique locale.

En parallèle du projet de St Pons, EMU a été informée et associée aux réflexions de l'association du Planet à Jausiers qui est propriétaire d'un terrain de plusieurs hectares au lieu-dit Chanenc. La centrale en projet s'installerait sur une zone de 2 à 8 ha selon les études en cours. Ce projet présente l'intérêt de valoriser un ancien champ de tir militaire au sol pollué, exposé plein sud et ne présentant aucun vis-à-vis dans le paysage ce qui facilitera certainement son acceptation locale par le plus grand nombre.

Bernard Champenois rappelle que le conseil coopératif a essayé de suivre les réunions auxquelles il a été associé et se positionne comme la structure citoyenne locale de référence en Ubaye. Toutefois, le Conseil, après en avoir débattu, a mis en avant 3 réserves importantes pour conditionner et cadrer une éventuelle future participation :

- Les projets doivent préalablement démontrer leur bonne intégration environnementale et paysagère en obtenant les validations préalables de l'autorité environnementale (*études d'impacts, enquêtes publiques, urbanisme*) et des communes.

- EMU souhaite porter en direct des opérations d'équipements de toits en centrales photovoltaïques en privilégiant les toits existants et donc l'objectif ne sera pas d'investir tous les fonds de la coopérative dans un très gros projet local, quel que soit la qualité de son montage et la

puissance de production envisagée. En revanche des opérations de communication et de collecte de parts sociales dédiées à chacun de ces projets pourront être organisées.

- EMU avertit enfin les partenaires de ces deux projets sur la modestie relative de ses capitaux et de sa capacité à lever des fonds en Ubaye compte tenu de la faible population locale par rapport au montant d'investissement attendu de + de 10 millions d'euros pour l'un et de 3 millions pour l'autre. La participation des citoyens via EMU sera donc « symbolique » à l'échelle du projet même si beaucoup d'habitants se mobilisent et que cette implication est souhaitable et positive.

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION PACA :

Pour construire des projets bien estimés, il faut une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner EMU, faire les cahiers des charges de consultation et faire l'intermédiaire auprès des entreprises prestataires. L'estimatif des coûts d'AMO est environ de 1500 € pour un toit de 9Kw, de 2000 € pour un toit de 36Kw et de 2500 € pour un toit de 100Kw.

Bernard Champenois a donc monté des dossiers de demande de subvention grâce au conseil de Bastien EVON le technicien énergie du Pays SUD. La subvention demandée sera de 17 150 € (70%) pour 7 350 € d'autofinancement de EMU (30%) avec un montant total de prestations d'AMO de 24 500 € (100%). Le versement de la subvention sera proportionné au montant effectif des dépenses d'AMO justifiées.

La décision de la Région PACA devrait intervenir fin juin 2019. en cas de retour positif cela constituera une aide importante pour réduire le coût des chantiers.

Le président rappelle qu'il reste une journée d'appui Energéthic04 prévue par le PAYS SUD au démarrage du projet en Ubaye en 2017 / 2018: cette aide pourra être mobilisée pour l'estimatif et le dimensionnement des toits.

Après avoir répondu aux questions des coopérateurs et avoir échangé sur l'année écoulée, le bilan moral et d'activité est mis au vote. Le Bilan est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

#### **BILAN FINANCIER :**

Le président présente la situation : aucune dépense en dehors de l'adhésion au réseau centrales villageoises et à Énergies Partagées. Les frais bancaires ont été renégociés auprès de la banque pour les supprimer tant que la SCIC n'aura pas d'activité économique de production.

Présentation par Claude Gouron des comptes 2018 – 2019 : (voir tableau ci-dessous)

Solde du Compte bancaire au 31/12/2018 = 7526,53 €

Solde du compte bancaire au 31 mai 2019 = 8161,03 €

En date du 8 juin 2019 : 63 souscripteurs dont 4 communes pour 189 parts sociales

Côté collectivités, outre Barcelonnette et Uvernet-Fours, la commune de Ubaye Serre Ponçon a déjà apporté 500 € pour 10 parts sociales. La commune du Lauzet Ubaye a délibéré, les parts seront prochainement versées.

Bernard Champenois signale avoir également fait les déclarations fiscales pour éviter une prestation payante de comptable compte tenu de l'absence d'activité économique pour le moment.

EMU est donc en règle au titre de l'administration fiscale.

Le président précise qu'aucune campagne de communication et de relance des souscriptions de parts sociales n'a été relancée en 2019 car le Conseil coopératif souhaitait s'appuyer sur un chantier concret et attendait donc de pouvoir s'appuyer sur la grappe de l'école de Barcelonnette.

Ce projet étant annulé, il faudra relancer les souscriptions autour d'un futur chantier, par exemple la caserne des pompiers de Craplet si tout va bien.

Après avoir répondu aux questions des coopérateurs, le bilan moral et d'activité est mis au vote. Le bilan financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

SAS EMU Centrales Villageoises  
compte CA 43661178869

SAS EMU Centrales Villageoises				compte courant	compte support
1	Relevé 002	03/02/18	Apport de parts sur compte bloqué support capital	4 000,00 €	4 000,00 €
2		17/04/18	Virement SAS Centrales Villageoises ouverture de Compte	2 770,76 €	6 770,76 €
3		28/02/18	intérêts débiteurs	-0,15 €	6 770,61 €
4		28/02/18	Facturation crédit agricole	-13,00 €	6 757,61 €
5		31/03/18	Facturation crédit agricole	-13,00 €	6 744,61 €
6		25/04/18	remboursement Gouron UPP erreur destinataire	49,08 €	6 793,69 €
7	Relevé 003	30/04/18	Facturation crédit agricole	-13,00 €	6 780,69 €
8		30/06/18	Facture tarification n06/18	-10,00 €	6 770,69 €
9			intérêts débiteurs	-0,15 €	6 770,54 €
10			com	-0,01 €	6 770,53 €
11		18/07/18	Souscription parts soc ANDREU Marcel	1 50,00 €	6 820,53 €
12		18/07/18	Souscription parts soc ANDREU Monique	1 50,00 €	6 870,53 €
13		31/07/18	facturation banque	-11,00 €	6 859,53 €
14	Relevé 004	06/08/18	Parts sociales Commune de Barcelonnette	500,00 €	7 359,53 €
15		17/08/18	facturation banque	-11,00 €	7 348,53 €
16		31/08/18	ristourne banque	11,00 €	7 359,53 €
17	Relevés	10/09/18	ristourne banque	11,00 €	7 370,53 €
18	005-007	30/09/18	facturation banque	-11,00 €	7 359,53 €
19		31/10/18	Prelevement Facture 10/2018 N°1830400084972	-11,00 €	7 348,53 €
20		26/11/18	Parts sociales Commune d'Uvernet	500,00 €	7 848,53 €
21		30/11/18	Prelevement Facture 11/2018 N°1833400132248	-11,00 €	7 837,53 €
22	Relevé 008	14/12/18	Cotisation ENERGIE PARTAGEE chq 5929811	-150,00 €	7 687,53 €
23		14/12/18	Cotisation CENTRALES VILLAGEOISES chq 5929812	-150,00 €	7 537,53 €
24		31/12/18	Prelevement Facture 12/2018	-11,00 €	7 526,53 €
				<b>solde AU 31/12/2018</b>	<b>7 526,53 €</b>
		22/01/19	Parts sociales Commune Ubaye Serre Ponçon	500,00 €	8 026,53 €
		31/01/19	Prelevement Facture 01/19	-11,00 €	8 015,53 €
		28/02/19	Prelevement Facture 02/19	-11,00 €	8 004,53 €
		01/05/19	Parts sociales JOURDIN Daniel	50,00 €	8 054,53 €
		31/03/19	Prelevement Facture 02/19	-11,00 €	8 043,53 €
		30/04/19	Prelevement Facture 04/19	-11,00 €	8 032,53 €
		10/05/19	Parts sociales AUGER Claire	50,00 €	8 082,53 €
		10/05/19	Parts sociales AUGER Renée	100,00 €	8 182,53 €
		31/05/19	Facture credit agricole	-21,50 €	8 161,03 €
					<b>solde banque ok</b>

### ADMISSION DE NOUVEAUX COOPÉRATEURS :

Le président précise que selon les statuts le conseil coopératif agréé les nouveaux membres mais l'admission définitive ne peut être prononcée que par l'assemblée générale.

Le Conseil Coopératif a validé les souscripteurs suivants depuis mai 2018, date de la précédente AG : Marcel Andreu, Monique Andreu, Renée Auger, Claire Auger, Daniel Jourdin, ainsi que les 4 communes de Barcelonnette, Uvernet-Fours, Ubaye Serre-Ponçon.

L'admission de ces nouveaux coopérateurs est votée à l'unanimité.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT :

Bernard Champenois explique que pour des raisons personnelles, il ne pourra plus être présent en continu en Ubaye et que cela complique largement l'animation du conseil coopératif et la rencontre avec les partenaires. Il souhaite continuer à s'impliquer au sein du conseil coopératif pour partager son expérience et aider aux projets mais il a averti les membres du conseil coopératif dès le mois de mars de son intention de démissionner lors de l'assemblée générale du 8 juin 2019.

Les candidats à la fonction de président ou présidente sont appelés à se déclarer. Seul Claude Gouron exprime son intention d'être candidat. Il est procédé au vote et Claude Gouron est élu président à l'unanimité des coopérateurs présents et représentés.

Ce dernier remercie chaleureusement Bernard Champenois pour son travail bénévole et le remercie de continuer à s'impliquer dans les projets à venir.

### **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL COOPÉRATIF :**

Le président Gouron rappelle que EMU a besoin de personnes disponibles pour donner un peu de temps car seul un partage des tâches en collectif peut permettre de concrétiser les projets en répartissant les responsabilités et les tâches.

Il est précisé que Manuel Sicello, Sarah Breton et Matthieu Coquillard ne souhaitent pas continuer à participer au conseil coopératif par manque de disponibilités personnelles.

Denis Roche, Vincent Cugnet et Marcel Andreu se déclarent volontaires. Aleth Meyran, excusée, a exprimé sa disponibilité pour travailler avec le conseil coopératif. Ces 4 personnes sont élues à l'unanimité des présents et représentés.

Le conseil coopératif est donc composé de : Claude Gouron - Bernard Champenois – Isabelle Lenogue - Bernadette Lions – Aleth Meyran - Xavier Fribourg – Didier DelaFuente – Denis Roche - Marcel Andreu – Vincent Cugnet.

### **DÉBATS ET ÉCHANGES :**

Intervention de Denis Roche : Energie Collective dans l'Embrunais n'a pas pris l'option d'AMO. Attention l'AMO ne couvre pas l'aspect structure.

X. Fribourg et B. Champenois rappellent que depuis le départ de Rafaël Robillard, le Conseil Coopératif n'a pas la compétence en interne pour faire l'APS, l'APD, les dossiers d'urbanisme avec les plans demandés par l'ABF ainsi que les dossiers de consultation des entreprises et le suivi de chantier. Claude Gouron souligne les compétences techniques de Denis Roche et le remercie pour son implication qui sera un bon atout pour EMU dans les travaux à venir.

Intervention de Sophie Vaginay (présidente de la CCVUSP, conseillère départementale) : Rappel de la possibilité de mobiliser l'ingénieur énergie du Pays SUD. Il devrait pouvoir aider techniquement sachant que cette mission énergie sera reprise par les Communautés de communes en 2020.

Mme Vaginay reconnaît le travail de qualité et que la prudence de EMU est positive pour bien évaluer la faisabilité des chantiers en amont. Elle regrette également l'impossibilité de concrétiser le toit de l'école de Barcelonnette.

Elle rappelle qu'il faut solliciter ENEDIS via la CCVUSP pour avoir rapidement les réponses sur les capacités de postes basse tension de proximité des toits ciblés à absorber les productions envisagées. Cela permettrait d'éviter de perdre du temps et de déposer la demande de raccordement à Enedis qui bloque ensuite le montant définitif du tarif de rachat.

La CCVUSP peut travailler avec EMU pour chercher un toit de son parc immobilier, par exemple le site de la déchetterie de Plan la Croix.

### **COMMUNICATION INTERNE ET PROMOTION DE EMU :**

Claude Gouron propose d'informer tous les membres coopérateurs des dates des conseils coopératifs car les réunions sont ouvertes et de partager les comptes-rendus de réunions.

D. Roche est volontaire pour continuer à mener des actions de sensibilisation via le Conseil de développement par exemple en utilisant la remorque photovoltaïque propriété de l'association Renouv'Alp (présentation dans les écoles de ST Pons, Barcelonnette, Jausiers)...

Il propose également d'aller rencontrer le Club des Entreprises à l'automne. Denis ROCHE rappelle que pour Énergie Collective sur Embrun le Syme05 (syndicat départemental d'électrification) a pris 30 000 € de parts sociales. Il faudrait se rapprocher du SDE 04 pour lui proposer de soutenir EMU en prenant des parts sociales dans le capital de la SCIC.

## **PERSPECTIVES :**

Bernard Champenois et Denis Roche présentent l'autoconsommation collective : concrètement il s'agirait d'équiper via EMU plusieurs toits en aval d'un poste basse tension (par exemple un quartier, un hameau) et de jouer le rôle de fournisseur local en revendant l'électricité produite aux habitants situés dans ce même quartier ou hameau. L'avantage pour le particulier qui a un toit est de faire consommer par ses voisins le surplus d'électricité qu'il ne peut consommer en journée et, à l'inverse, de pouvoir bénéficier de la production de ses voisins lorsque son installation ne suffit pas à couvrir ses besoins. Dans ce système, EMU joue le rôle d'intermédiaire pour aider à investir en collectif pour réduire les coûts et surtout pour gérer le décompte précis des consommations croisées et facturer le surplus d'énergie consommée par chacun. La loi autorise et encourage ce type d'organisation décentralisée et la Région PACA lance des appels à projets pour développer ces systèmes.

Outre la résilience locale d'un système d'énergie plus autonome, les habitants auraient l'avantage de maîtriser collectivement et localement le coût de leur électricité via EMU et non via les grands fournisseurs nationaux soumis aux aléas du marché (et à la hausse prévue du coût de l'électricité en raison du renchérissement structurel de l'électricité nucléaire).

Sophie Vaginay se déclare très intéressée par cette démarche et évoque le programme Leader qui pourrait subventionner à 85 % une opération d'étude pour l'AutoConsommation Collective en Ubaye.

Chacun convient de l'intérêt de ce type d'organisation innovante. Pour l'instant, toutefois EMU ne peut s'engager seule dans cette direction sans un très fort partenariat avec le Pays SUD et la CCVUSP et des financements d'ingénierie très importants pour étudier la faisabilité de ce type d'opération. Ces perspectives pourraient être discutées dans les mois à venir.

La priorité, actée par l'assemblée générale resterait de réussir à équiper des toits selon le modèle économique de la revente à un tarif garanti sur 20 ans. Cette étape étant réalisée, des actions plus audacieuses pourraient être imaginées.

Le président Gouron remercie tous les participants.

**La séance est levée à 20h30**